

DÉSINFECTANT POUR LES MAINS SOLVABLE

SECTION 1: IDENTIFICATION

Identificateur du produit	DÉSINFECTANT POUR LES MAINS SOLVABLE
Autres moyens d'identification	12-200, 12-204, 12-214, BULK-12210
Usage recommandé	Ce produit est un désinfectant pour les mains. Il est important de comprendre que le contenu de cette FDS est exact, mais ne reflète pas le risque d'exposition lorsqu'il est utilisé conformément au mode d'emploi sur l'étiquette du produit.
Restrictions d'utilisation	Inconnu.
Identificateur du fabricant/fournisseur	Recochem Inc., 850 Montee de Liesse, Montreal, QC, H4T 1P4, Compliance and Regulatory Department, 905-878-5544, www.recochem.com
Numéro de téléphone d'urgence	CANUTEC, 613-996-6666, 24 Hours
Numéro de la FDS	1987

SECTION 2: IDENTIFICATION DES DANGERS

Classification

Liquides inflammables - catégorie 2; Irritation oculaire - catégorie 2A; Cancérogénicité - catégorie 2

Éléments d'étiquetage



Mention d'avertissement :
Danger

Mention(s) de(s) danger(s) :

- H225 Liquide et vapeur très inflammables.
- H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
- H351 Susceptible de provoquer le cancer en cas d'ingestion.

Prévention :

- P201 Se procurer les instructions avant utilisation.
- P202 Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.
- P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues, et de toute autre source d'ignition. Ne pas fumer.
- P233 Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
- P240 Mise à la terre et liaison equipotentielle du récipient et du matériel de réception.
- P241 Utiliser du matériel électrique, de ventilation, et d'éclairage antidéflagrant.

Identificateur du produit : DÉSINFECTANT POUR LES MAINS SOLVABLE - Ver. 1
 Date de préparation : le 24 mars, 2020
 Date de la plus récente version révisée : le 21 avril, 2020

FDS No. : 1987

Page 01 de 09

- P242 Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles.
P243 Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.
P264 Se laver soigneusement les mains et la peau après avoir manipulé.
P280 Porter des gants de protection, un équipement de protection des yeux

Intervention :

P303 + P361 + P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau ou se doucher.

P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P337 + P313 Si l'irritation des yeux persiste : Demander un avis médical ou consulter un médecin.

P308 + P313 EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: Demander un avis médical ou consulter un médecin.

P370 + P378 En cas d'incendie : Utiliser mousse extinctrice appropriée, dioxyde de carbone, poudre chimique sèche, eau pulvérisée ou brouillard d'eau pour l'extinction.

Stockage :

Entreposer dans un endroit bien aéré. Garder au frais. Garder le contenant hermétiquement fermé. Garder sous clé.

Élimination :

Disposer du contenu/récipient conformément aux règlements et lois régionales, nationales et locales applicables.

Autres dangers

Inconnu.

SECTION 3: COMPOSITION/INFORMATION SUR LES INGRÉDIENTS

Mélange :

Nom chimique	Numéro de CAS	%	Autres identificateurs	Autres noms
Ethanol	64-17-5	60-100		

Notes

Utilisation de FDS génériques: Si la concentration ou plage de concentrations réelle d'un ingrédient d'un des produits dangereux visés par une FDS générique diffère de la concentration ou plage de concentrations réelle indiquée pour le reste de la série, elle doit être mentionnée à l'article 3 (Composition / information sur les ingrédients) de la FDS, à côté de l'ingrédient. En outre, si d'autres éléments d'information spécifiques (tels que le point d'éclair, les valeurs numériques de toxicité, etc.) sur un produit dangereux de la série diffèrent de ceux des autres produits de la série (sans qu'il y ait d'incident sur la classification), les éléments d'information propres au produit dangereux doivent figurer sur la FDS, et le produit dangereux auquel ces éléments d'information s'appliquent doit être indiqué. Source: Santé Canada - Guide technique sur les exigences de la Loi sur les produits dangereux et du Règlement sur les produits dangereux SIMDUT 2015 Exigences pour les fournisseurs.

SECTION 4: PREMIERS SOINS

Mesures de premiers soins

Inhalation

Prendre des précautions afin de prévenir un incendie (p. ex. enlever les sources d'inflammation). Enlever la source d'exposition ou déplacer à l'air frais. Consulter un médecin si vous vous sentez mal ou si vous êtes inquiet.

Contact avec la peau

En cas d'irritation cutanée, demander un avis médical ou consulter un médecin.

Contact avec les yeux

Éviter le contact direct. Porter des gants de protection contre les agents chimiques si nécessaire. Éponger ou

Identificateur du produit : DÉSINFECTANT POUR LES MAINS SOLVABLE - Ver. 1

FDS No. : 1987

Date de préparation : le 24 mars, 2020

Date de la plus récente version révisée : le 21 avril, 2020

Page 02 de 09

essuyer rapidement, mais en douceur, tout produit chimique présent sur le visage. Rincer immédiatement les yeux contaminés à l'eau tiède, en douceur, pendant 15 à 20 minutes, tout en maintenant les paupières ouvertes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Prendre garde de ne pas éclabousser l'autre œil ou le visage avec de l'eau contaminée. Si l'irritation des yeux persiste, demander un avis médical ou consulter un médecin.

Ingestion

Rincer la bouche avec de l'eau. Consulter un médecin si vous vous sentez mal ou si vous êtes inquiet.

Symptômes et effets les plus importants, qu'ils soient aigus ou retardés

Pas de traitement particulier. Traitement symptomatique requis. Contactez le spécialiste en traitement de poison immédiatement si de grandes quantités ont été ingérées ou inhalées.

Prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial

Organes cibles

Peau.

Instructions particulières

Aucun traitement spécifique. Traiter selon les symptômes. Communiquez immédiatement avec spécialiste de traitement incohérent si grandes quantités ont été ingérées ou inhalées.

Problèmes de santé aggravés par une exposition au produit

Aucun connu.

SECTION 5: MESURES À PRENDRE EN CAS D'INCENDIE

Agents extincteurs

Agents extincteurs appropriés

Dioxyde de carbone, poudre chimique sèche, mousse extinctrice appropriée, eau pulvérisée ou brouillard d'eau.

Agents extincteurs inappropriés

Aucun connu.

Dangers spécifiques du produit

Liquide et vapeurs très inflammables. Peut s'enflammer à la température ambiante. Dégage de la vapeur qui peut former un mélange explosif au contact de l'air. Peut s'enflammer suite à une décharge statique. Peut accumuler une charge électrostatique par écoulement, par éclaboussure ou par agitation. Voir la Section 9 (Propriétés physiques et chimiques) pour les points d'éclair et les limites d'explosivité. Les récipients fermés peuvent se rompre violemment s'ils sont chauffés et peuvent alors libérer leur contenu.

Durant un incendie, les matières dangereuses suivantes peuvent être produites : monoxyde de carbone très toxique et dioxyde de carbone.

Équipements de protection spéciaux et précautions spéciales pour les pompiers

Examiner la Section 6 (Mesures à prendre en cas de déversements accidentels) pour obtenir des renseignements importants sur la maîtrise des fuites et des déversements.

Voir Protection de la peau à la Section 8 (Contrôle de l'exposition/protection individuelle) pour obtenir des conseils sur les équipements de protection appropriés contre les agents chimiques.

SECTION 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence

Évacuer les lieux immédiatement. Isoler la zone de danger. Ne pas laisser entrer le personnel superflu ou non protégé. Évacuer les endroits qui se trouvent dans la direction du vent. Utiliser l'équipement de protection individuel recommandé à la Section 8 de la présente fiche de données de sécurité. Augmenter la ventilation de la zone ou déplacer le récipient non étanche vers une zone bien aérée et sécuritaire. Éliminer toutes les sources d'ignition. Utiliser un équipement mis à la terre et antidéflagrant. Possibilité d'un retour de flamme et d'une ignition à distance.

Précautions relatives à l'environnement

Empêcher la pénétration dans les égouts, le sol, ou les cours d'eau.

Identificateur du produit : DÉSINFECTANT POUR LES MAINS SOLVABLE - Ver. 1

FDS No. : 1987

Date de préparation : le 24 mars, 2020

Date de la plus récente version révisée : le 21 avril, 2020

Page 03 de 09

Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

Arrêter la fuite si sans risque. Déplacer les conteneurs de la zone de déversement. Libération de s'approcher au vent. Empêcher l'entrée dans les égouts, les cours d'eau, les sous-sols ou les endroits clos. Laver les débordements dans une usine de traitement des effluents ou procéder comme suit. Contenir et recueillir les fuites avec matériau incombustible, absorbant par ex. sable, terre, vermiculite ou la terre de diatomées et placer dans le récipient pour élimination conformément à la réglementation locale (voir section 13). Utilisez les outils antidéflagrant et matériel antidéflagrant. Éliminer par un entrepreneur agréé d'élimination des déchets. Matériau absorbant contaminé peut-être présenter les mêmes risques que le produit déversé. Remarque : voir section 1 pour urgence coordonnées et la section 13 pour l'élimination des déchets.

SECTION 7: MANUTENTION ET STOCKAGE

Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention

Mettre sur des équipements de protection individuelle approprié (voir section 8). Manger, boire et fumer devraient être interdit dans les zones où ces matières sont traitées, stockées et traitées. Les travailleurs se laver les mains et le visage avant de manger, de boire et de fumer. Ne pas ingérer. Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. N'utiliser qu'avec une ventilation adéquate. Porter un respirateur approprié lorsque la ventilation est inadéquate. N'entrez pas de zones de stockage et d'espaces confinés à moins qu'une ventilation adéquate. Conserver dans le récipient d'origine ou une alternative approuvée constituées d'un matériau compatible, conservé hermétiquement fermé quand pas en service. Stocker et utiliser de la chaleur, les étincelles, les flammes ou toute autre source d'inflammation. Utiliser (ventilation, éclairage et matériel de manutention) électromédicaux anti-déflagrant. Utiliser des outils sans étincelles. Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques. Pour éviter tout incendie ou explosion, dissiper l'électricité statique lors du transfert de la mise à la terre et continuité des conteneurs et équipements avant de transférer du matériel. Vide conteneurs de conservent des résidus de produits et peuvent s'avérer dangereux. Ne pas réutiliser le contenant.

Conditions de sûreté en matière de stockage

Stocker conformément aux règlements locaux. Entreposer dans un endroit séparé et approuvé. Stocker dans le récipient d'origine protégée des rayons du soleil dans un espace sec, frais et bien ventilé, loin des matières incompatibles (voir section 10) et des aliments et des boissons. Éliminer toutes les sources d'inflammation. Séparé des matières comburantes. Garder le récipient hermétiquement fermé et scellé jusqu'au prêt à l'emploi. Conteneurs qui ont été ouverts doivent être refermés soigneusement et reste d'aplomb pour éviter les fuites. Ne pas stocker dans des conteneurs non étiquetés. Confinement appropriée permet d'éviter la contamination de l'environnement.

SECTION 8: CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Paramètres de contrôle

Nom chimique	ACGIH TLV®		OSHA PEL		AIHA WEEL	
	TWA	STEL	TWA	Ceiling	8-hr TWA	TWA
Ethanol	1000 ppm	1000 ppm	1000 ppm			

Contrôles d'ingénierie appropriés

La ventilation générale est habituellement adéquate. Pour l'utilisation à grande échelle de ce produit : ne pas laisser le produit s'accumuler dans l'air dans les zones de travail ou d'entreposage, ou dans les espaces clos. Utiliser un système de ventilation par aspiration à la source, si la ventilation générale ne suffit pas à contrôler la quantité de produit dans l'air. Utiliser des systèmes de ventilation ne produisant pas d'étincelles, de l'équipement antidéflagrant approuvé et des systèmes électriques à sécurité intrinsèque dans les zones où ce produit est utilisé et entreposé. Contrôler les décharges d'électricité statique, en outre par la mise à la terre de l'équipement. N'utiliser que des matériaux incombustibles compatibles pour les murs, les planchers, le système de ventilation, les épurateurs d'air, les palettes et les rayonnages. Prévoir une douche oculaire et une douche d'urgence s'il existe des risques de contact ou d'éclaboussures.

Mesures de protection individuelle

Protection des yeux et du visage

Porter des lunettes de protection contre les produits chimiques.

Protection de la peau

Identificateur du produit : DÉSINFECTANT POUR LES MAINS SOLVABLE - Ver. 1

FDS No. : 1987

Date de préparation : le 24 mars, 2020

Date de la plus récente version révisée : le 21 avril, 2020

Page 04 de 09

Non requis, si le produit est utilisé selon les directives.

Protection des voies respiratoires

Habituellement non requis si le produit est utilisé selon les directives.

SECTION 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Propriétés physiques et chimiques de base

Apparence	Disponibles dans ces couleurs : clair, jaune, or, rouge, bleu, vert, orange, rose, Orange, violet, blanc, brun, gris, sarcelle.
Odeur	D'alcool
Seuil olfactif	Pas disponible
pH	8.0 - 8.4
Point de fusion/Point de congélation	Pas disponible (fusion); Pas disponible (congélation)
Point initial d'ébullition et domaine d'ébullition	Pas disponible
Point d'éclair	13 - 22 °C (55 - 72 °F) (en vase clos)
Taux d'évaporation	Pas disponible
Inflammabilité (solides et gaz)	Sans objet
Limites supérieures/inférieures d'Inflammabilité ou d'Explosibilité	15 - 19% (Ethanol) (supérieure); 3.3 - 4.3% (Ethanol) (inférieure)
Tension de vapeur	Pas disponible
Densité de vapeur	Pas disponible
Densité relative (eau = 1)	0.789 - 0.860 à 20 °C
Solubilité	Soluble peu importe les proportions dans l'eau; Soluble peu importe les proportions dans solvants organiques habituels.
Coefficient de partage n-octanol/eau	Pas disponible
Température d'auto-inflammation	363 °C (685 °F)
Température de décomposition	Pas disponible
Viscosité	Pas disponible (cinématique); Pas disponible (dynamique)
Autres informations	
État physique	Liquide
Poids moléculaire	Sans objet
Concentration des vapeurs à saturation	Pas disponible

SECTION 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité

Inconnu.

Stabilité chimique

Habituellement stable.

Risque de réactions dangereuses

Inconnu.

Conditions à éviter

Flammes nues, étincelles, décharge électrostatique, chaleur et autres sources d'ignition. Températures au-dessus de 12.0 °C (53.6 °F)

Identificateur du produit : DÉSINFECTANT POUR LES MAINS SOLVABLE - Ver. 1

FDS No. : 1987

Date de préparation : le 24 mars, 2020

Date de la plus récente version révisée : le 21 avril, 2020

Page 05 de 09

Matériaux incompatibles

Agents oxydants forts (p. ex. acide perchlorique), acides forts (p. ex. acide chlorhydrique), bases fortes (p. ex. hydroxyde de sodium).

Produits de décomposition dangereux

Monoxyde de carbone très toxique et dioxyde de carbone; produits chimiques toxiques.

SECTION 11: DONNÉES TOXICOLOGIQUES

Voies d'exposition probables

Ingestion; contact avec la peau.

Toxicité aiguë

Nom chimique	CL50	DL50 (orale)	DL50 (cutanée)
Ethanol	21000 mg/m3 (souris) (4 heures d'exposition)	3450 mg/kg (souris)	> 15800 mg/kg (lapin)

CL50: Sans objet.

DL50 (orale): Sans objet.

DL50 (cutanée): Sans objet.

Corrosion/Irritation cutanée

L'expérience sur les humains et les tests sur les animaux montrent une très légère irritation ou ne montrent aucune irritation.

Lésions oculaires graves/Irritation oculaire

L'expérience sur les humains et les tests sur les animaux montrent une irritation oculaire sévère.

Toxicité pour certains organes cibles - Exposition unique

Inhalation

Peut être nocif comme un brouillard irritation du nez et de la gorge.

Peut être nocif comme un brouillard à fortes concentrations dépression du système nerveux central. Les symptômes peuvent comprendre des maux de tête, des nausées, des étourdissements, de la somnolence et de la confusion. Une forte exposition peut causer une perte de conscience.

Absorption par la peau

Sans danger d'après les tests sur les animaux et l'expérience sur les humains.

Ingestion

Peut être nocif selon les données chez l'humain. Dépression du système nerveux central. Les symptômes peuvent comprendre des maux de tête, des nausées, des étourdissements, de la somnolence et de la confusion. Une forte exposition peut causer une perte de conscience.

Danger par aspiration

N'est pas réputé de constituer un danger d'aspiration.

Toxicité pour certains organes cibles - Expositions répétées

Peut causer À la suite d'un contact cutané : dermatite.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

N'est pas réputé d'être un sensibilisant des voies respiratoires.

L'expérience sur les humains montre une réaction cutanée allergique (sensibilisation de la peau) dans de rares cas à la suite d'une exposition sur les lieux de travail.

Cancérogénicité

Nom chimique	CIRC	ACGIH®	NTP	OSHA
Ethanol	Groupe 1	A3	Non listée	Non listée

Classification de la cancérogénicité est basée sur la consommation de boissons alcoolisées et les expositions non

Identificateur du produit : DÉSINFECTANT POUR LES MAINS SOLVABLE - Ver. 1

FDS No. : 1987

Date de préparation : le 24 mars, 2020

Date de la plus récente version révisée : le 21 avril, 2020

Page 06 de 09

pertinentes pour le travail.
Signification des abréviations
A3 = Cancérogène pour l'animal.

Toxicité pour la reproduction

Développement de la progéniture

Peut nuire à l'enfant en gestation. Cependant, ces effets n'apparaissent que dans les cas de toxicité maternelle significative. Reconnu(e) comme pouvant causer : embryotoxiques (résorptions tardives) tératogène (externes, des tissus mous et des anomalies squelettiques) poids réduit. Ces effets ne sont pas jugés pertinentes pour l'exposition professionnelle.

Fonction sexuelle et la fertilité

Des études sur des humains et des animaux montrent des effets sur la fonction sexuelle et/ou la fertilité. Reconnu(e) comme pouvant causer : des effets chez l'homme et la femme. Ces effets ne sont pas jugés pertinentes pour l'exposition professionnelle.

Effets sur ou via l'allaitement

Aucun renseignement n'a été trouvé.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Cause de la mutagénicité dans les cellules non reproductrices (somatiques) lors des tests sur des animaux vivants. Ces effets ne sont pas jugés pertinentes pour l'exposition professionnelle.

Effets d'interaction

Aucun renseignement n'a été trouvé.

SECTION 12: DONNÉES ÉCOLOGIQUES

Cette section n'est pas exigée par le SIMDUT.
Cette section n'est pas exigée par l'OSHA HCS 2012.

Écotoxicité

Dangers aigus pour le milieu aquatique

Nom chimique	CL50 pour les poissons	CE50 pour les crustacés	CEr50 pour les plantes aquatiques	CEr50 pour les algues
Ethanol	42 mg/L (Oncorhynchus mykiss (truite arc-en-ciel); 96 heures; eau douce)	2 mg/L (Daphnia magna (puce d'eau); 48 heures; eau douce)		

Dangers à long-terme pour le milieu aquatique

Nom chimique	CSEO pour les poissons	CE50 pour les poissons	CSEO pour les crustacés	CE50 pour les crustacés
Ethanol			< 6300 mg/L (Daphnia magna (puce d'eau); eau douce)	

Persistance et dégradation

Aucun renseignement n'a été trouvé.

Potentiel de bioaccumulation

Aucun renseignement n'a été trouvé.

Mobilité dans le sol

Aucun renseignement n'a été trouvé.

Autres effets nocifs

Aucun renseignement disponible.

SECTION 13: DONNÉES SUR L'ÉLIMINATION

Les méthodes d'élimination

La production de déchets doit être évitée ou minimisée autant que possible. Les contenants vides ou doublures peuvent conserver quelques résidus de produit. Ce produit et son récipient doivent être éliminés en toute sécurité. Éliminer l'excédent et non recyclables produits par un entrepreneur agréé d'élimination des déchets. L'élimination de ce produit, les solutions et les sous-produits doit en permanence conformes aux exigences de protection de l'environnement et législation d'élimination et de toute exigence de l'autorité locale régionale des déchets. Éviter la dispersion des matières déversées et ruissellement et entrer en contact avec le sol, les voies navigables, les drains et les égouts.

SECTION 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Réglementation	Numéro ONU	Désignation officielle de transport	Classe(s) de danger relative(s) au transport	Groupe d'emballage
TMD au Canada	1987	ALCOOLS, N.S.A. (Éthanol)	3	II
DOT É.-U	1987	ALCOOLS, N.S.A. (Éthanol)	3	II

Dangers environnementaux Sans objet

Précautions spéciales Veuillez noter : In containers of 1 L (1Kg) capacity or less this product is classified as a "Limited Quantity" "Consumer Commodity" under TDG regulations.
Dans des contenants d'une capacité de 1 L (1Kg) ou moins, ce produit est classé comme « Bien de consommation » ORM-D, selon les règlements du DOT.

Transport en vrac aux termes de l'annexe II de la Convention MARPOL 73/78 et du Recueil IBC

Sans objet

SECTION 15: INFORMATIONS SUR LA RÉGLEMENTATION

Réglementation relative à la sécurité, à la santé et à l'environnement

Canada

Liste intérieure des substances (LIS)/liste extérieure des substances (LES)

Tous les ingrédients sont inscrits sur la LIS/LES.

États-Unis

Toxic Substances Control Act (TSCA) Section 8(b)

Tous les ingrédients figurent sur l'inventaire de la TSCA.

Autres listes réglementaires des É-U

California Proposition 65 :

ATTENTION : Cancer - www.P65Warnings.ca.gov/product.

Réglementation personnalisée 1

Certification de conformité générale à la loi 2008 Consumer Product Safety Improvement Act: La fournisseur identifié à la Section 1 de cette FDS a évalué ce produit et certifie qu'il est étiqueté et emballé conformément aux dispositions applicables de la loi Federal Hazardous Substance Act, comme indiqué dans 16 CFR 1500 et appliqué par la Consumer Product Safety Commission. Le cas échéant, les produits nécessitant une fermeture à l'épreuve des enfants sont emballés conformément à la loi Poison Prevention Packaging Act, comme indiqué dans 16 CFR 1700 et appliqué par la Consumer Product Safety Commission. Toutes les fermetures ont été testées conformément aux protocoles les plus récents. Aucun autre test n'est requis pour certifier la conformité aux dispositions ci-dessus. La date de fabrication est estampillée sur le contenant du produit.

Identificateur du produit : DÉSINFECTANT POUR LES MAINS SOLVABLE - Ver. 1

FDS No. : 1987

Date de préparation : le 24 mars, 2020

Date de la plus récente version révisée : le 21 avril, 2020

Page 08 de 09

SECTION 16: AUTRES INFORMATIONS

FDS préparée par	Département réglementation et conformité		
Numéro de téléphone	905-878-5544		
Date de préparation	le 24 mars, 2020		
Date de la plus récente version révisée	le 21 avril, 2020		
Indicateurs de révision	Le contenu suivant de la FDS a été modifié le 09 avril, 2020: SECTION 1. IDENTIFICATION; SECTION 1. IDENTIFICATION; Autres moyens d'identification; Usage recommandé; SECTION 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES; pH; SECTION 4. PREMIERS SOINS; Contact avec la peau; SECTION 8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE; Protection de la peau.		
Références	Base de données CHEMINFO. Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail (CCHST).		
Autres informations	Nous sommes engagés à soutenir l'initiative volontaire de l'industrie pour la divulgation des ingrédients aux consommateurs. Veuillez nous faire parvenir votre demande en visitant notre site Web au www.recochem.com. Les ingrédients présents (ingrédients intentionnellement ajoutés) dans une concentration supérieure à un pour cent (1 %) doivent figurés en ordre décroissant de prédominance. Les ingrédients présents dans une concentration d'au plus un pour cent (1 %) doivent également figurés, mais sans ordre de prédominance.		
Avis	Avis au lecteur : au meilleur de notre connaissance, les informations contenues dans ce document sont exactes. Toutefois, ni le fournisseur nommé ci-dessus, ni aucune de ses filiales assume toute responsabilité quant à l'exactitude ou l'exhaustivité des informations contenues dans ce document. La décision définitive de l'aptitude d'un matériel est la seule responsabilité de l'utilisateur. Toutes les matières peuvent présenter des dangers inconnus et doivent être utilisées avec prudence. Bien que certains risques sont décrits dans les présentes, nous ne pouvons pas garantir que ce sont les seuls dangers qui existent.		

Identificateur du produit :	DÉSINFECTANT POUR LES MAINS SOLVABLE - Ver. 1	FDS No. :	1987
Date de préparation :	le 24 mars, 2020	Page	09 de 09
Date de la plus récente version révisée :	le 21 avril, 2020		